

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale  
des territoires

Service Economie Agricole

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION  
DES ESPACES AGRICOLES (CDCEA)**

Procès verbal de la réunion du 14 novembre 2013

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 14 novembre dernier à 9 h 30 à la direction départementale des territoires de l'Oise, sous la présidence de Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental adjoint des territoires, représentant le préfet de l'Oise, afin d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

- L'approbation du procès-verbal de la commission du 16 octobre 2013
- Etude du projet de PLU arrêté de la commune de Loconville
- Etude du projet de PLU arrêté de la commune de Remérangles
- Etude du projet de PLU arrêté de la commune de Hardivillers
- Questions diverses.

Les membres de la CDCEA présents :

- M. Thierry LATAPIE-BAYROO, représentant le préfet,
- Mme. Sylvie PIERRARD, chef du service de l'économie agricole, représentant le DDT,
- M. Jacques PINSSON, président de la communauté de communes La ruraloise,
- M. Hervé ANCELLIN, représentant la chambre d'agriculture de l'Oise,
- M. Alain SUDUCA, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Picardie,
- M. Pascal LAROCHE, président du syndicat de la propriété privée rurale de l'Oise,

Les membres associés :

- M. Michel DUBERT, représentant le ROSO,
- M. Fabrice COUVREUR, représentant le service foncier aménagement de la chambre d'agriculture de l'Oise,

Étaient également présents :

- M. Fabien NOYE, DDT-SAUE, Responsable du Bureau Planification et Organisation Territoriale,
- Mme Carène MARSEILLE, DDT-SAUE,
- Mme Catherine BOYER, DDT - SEA, secrétariat de la commission,
- M. Bruno VARNIERE, DDT - SEA, secrétariat de la commission.

Le président ouvre la séance et s'assure que le quorum est atteint. Il est fixé à 7 (article 7 du règlement intérieur), 6 membres sont présents et 5 membres absents ont donné leur pouvoir. M. POUPLIN a donné son pouvoir à M. PINSSON qui l'accepte. M. DAVESNE a donné son pouvoir à M. ANCELLIN qui l'accepte. M. SMESSAERT a donné son pouvoir à M. LAROCHE qui l'accepte. M. CHAMBAUD a donné son

pouvoir à Mme PIERRARD qui l'accepte. M. PYPE a donné son pouvoir à M. SUDUCA qui l'accepte. Le nombre de votes est donc porté à 11 voix.

Le président propose de passer à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la commission du 16 octobre 2013 :

Le procès verbal du 16 octobre 2013 est modifié, pour prendre en compte la présence de M. Couvreur et de Mme Verbeke du service foncier aménagement de la chambre d'agriculture de l'Oise parmi les membres de cette commission.

La page 1 modifiée est jointe au présent procès verbal.

Le projet ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2- Avis sur le projet de PLU de la commune de Loconville :

Demandeur : Mairie de LOCONVILLE

60 240 LOCONVILLE

Description du projet : PLU Grenelle, arrêté le 26 juin 2013

M. NOYE présente les éléments d'analyse du SAUE, sur le projet. La commune de Loconville située sur le territoire de la communauté de communes du Vexin Thelle n'est pas couverte par un SCOT.

La commune est identifiée comme un village dans le projet de SCOT de la Picardie Verte. L'objectif de croissance est fixé à 1,6 % /an à l'horizon 2025 soit + 88 habitants et la construction de 48 logements. Les dents creuses et la mutation de bâtiments représentent un potentiel de 27 logements.

A la fin de la présentation, la discussion s'engage avec les membres de la commission. La commission s'interroge sur la présence de 0,6 ha en zone Ne, au Nord de la zone urbanisée, qui correspond dans le règlement à des terrains en mesure d'accueillir des installations visant à la valorisation des énergies renouvelables et sur la zone 2 AU de 0,3 ha située à l'Ouest et déclarée pour partie en terre agricole.

Sans remarque complémentaire des membres de la commission, le Président propose de soumettre cette consommation au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 11 votes pour.

**La commission donne un avis favorable, à l'unanimité, avec deux réserves, au projet de PLU de la commune de LOCONVILLE.**

**Pour la zone Ue, il ne serait pas légitime d'utiliser des zones naturelles pour accueillir des installations visant à la valorisation des énergies renouvelables d'origine photovoltaïque.**

**La zone 2AU de 0,3 ha ne semble pas pertinente vu les éléments de justification fournis.**

3- Avis sur le projet de PLU de la commune de Remérangles :

Demandeur : Communauté de REMERANGLES

60 510 REMERANGLES

Description du projet : SCOT Grenelle, arrêté le 25 avril 2013

Mme MARSEILLE présente les éléments d'analyse du SAUE, sur le projet. La commune de Remérangles située sur le territoire de la communauté de communes Rurale du Beauvaisis n'est pas couverte par un SCOT.

Le village se situe de chaque côté de l'axe de communication, structure de village rue. Les élus souhaitent stopper le développement linéaire. L'objectif de croissance est fixé à 1 % /an à l'horizon 2022 soit + 25 habitants et la construction de 18 logements. Le document ouvre une zone à urbaniser à vocation d'habitat 1AUh de 1,2 hectares pour la réalisation de 15 logements située sur des terres agricoles.

Sans remarque complémentaire des membres de la commission, le Président propose de soumettre cette consommation au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 11 votes pour.

**La commission donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de PLU de la commune de REMERANGLES.**

4- Avis sur le projet de PLU de la commune de Hardivillers :

Demandeur : Mairie de HARDIVILLERS

60 120 HARDIVILLERS

Description du projet : PLU Grenelle, arrêté le 26 juillet 2013

Mme MARSEILLE présente les éléments d'analyse du SAUE, sur le projet. La commune de Hardivillers située sur le territoire de la communauté de communes des vallées de la Brèche et de la Noye est couverte par le SCOT de l'Oise Picarde approuvé le 30 janvier 2008.

L'objectif de croissance est fixé à 0,7 % /an à l'horizon 2030 soit une quarantaine de construction. Le document ouvre une zone à urbaniser à vocation d'habitat 1AUh de 1,57 hectares pour la réalisation de 14 logements et une zone 2 AUh prévue pour la réalisation de 12 lots et des résidences intergénérationnelles situées en partie sur des terres agricoles.

A la fin de la présentation, la discussion s'engage avec les membres de la commission. La commission s'interroge sur les surfaces importantes prévues pour l'urbanisation, le manque d'information sur le niveau d'occupation des résidences intergénérationnelles, la rétention foncière un peu élevée sur les dents creuses. Le SAUE précise qu'une étude urbaine a été menée sur la totalité des zones à urbaniser pour permettre l'aboutissement des projets compte-tenu du périmètre généré par la maison du sergé classée monument historique.

Sans remarque complémentaire des membres de la commission, le Président propose de soumettre cette consommation au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 11 votes pour.

**La commission donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de PLU de la commune de HARDIVILLERS.**

5- QUESTIONS DIVERSES :

1. Calendrier et ordre du jour de la prochaine réunion :

La prochaine réunion de la CDCEA est proposée le mardi 10 décembre 2013 à 9H30. A ce jour, nous avons la saisine du projet de PLU de Lagny, du projet de PLU de Clermont. Le projet d'extension du domaine golfique de Rebetz à Chaumont en Vexin sera présenté aux membres de la commission.

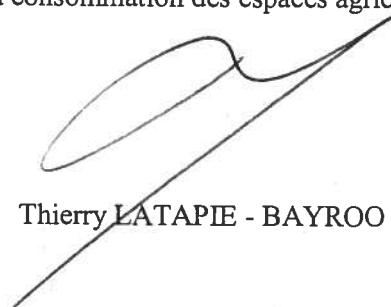
L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres de leur participation et lève la séance.

Le secrétaire



Bruno VARNIERE

pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint des territoires,  
Président de la commission départementale  
de la consommation des espaces agricoles



Thierry LATAPIE - BAYROO

